

Campus Notre-Dame des Aydes, Saint-Charles, Saint-Vincent-Père-Brottier
École-Collège-Lycée

MM _____ Enfant : _____
 Adresse : _____ Classe : _____
 Régime : _____

Saint-Charles - Saint-Vincent-Père-Brottier
ÉCOLE – COLLÈGE - RÈGLEMENT FINANCIER – 2023/2024 (À conserver)

1 – CONTRIBUTION DES FAMILLES

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires à l'établissement.

Pour obtenir votre quotient familial :

Avis d'imposition sur les revenus. Joindre votre dernier avis d'imposition et le relevé annuel de la CAF.

Indiquer le revenu fiscal de référence sur votre avis d'imposition reçu en 2022 : R

Indiquer le montant annuel des prestations familiales CAF

..... **Total 1**

Indiquer le nombre de parts fiscales sur votre avis d'imposition

..... **Total 2**

Diviser le **total 1** par le **total 2** : QF

Toute demande de changement concernant la facture annuelle doit être faite avant les vacances de la Toussaint.

Catégorie	Quotient familial	Contribution des Familles pour l'année			
		Montessori Saint-Charles	TPS	PS - MS – GS Élémentaire	Collège
1 <input type="checkbox"/>	0 € à 2 500 €			406 €	588 €
2 <input type="checkbox"/>	2 501 € à 5 100 €			553 €	807 €
3 <input type="checkbox"/>	5 101 € à 7 600 €			712 €	1 030 €
4 <input type="checkbox"/>	Supérieur à 7 601 €			882 €	1 223 €
Hors catégories (sans remise accordée)		1 800 € <input type="checkbox"/>	1 000€ <input type="checkbox"/>		
Frais d'inscription (la 1 ^{ère} année) <input type="checkbox"/>		200 € <input type="checkbox"/>			

COCHER LA CASE CORRESPONDANTE

2 – RÉDUCTIONS, selon votre situation familiale :

- Famille de 3 enfants ou plus dans l'Enseignement Catholique du Loir-et-Cher, dont le Campus :
 Réduction appliquée pour les enfants scolarisés **au sein du CAMPUS** de 5 % sur la contribution des familles pour les 2 premiers et 10% pour le 3^{ème} enfant et les suivants : ces réductions sont calculées automatiquement lors de la facturation. Merci de nous indiquer les noms et prénoms et les autres établissements de l'Enseignement Catholique du Loir-et-Cher.

Vous devrez nous faire parvenir les certificats de scolarité 2023/2024 avant le 15 septembre.

Nom Prénom.....établissement.....

Nom Prénom.....établissement.....

- Famille de 2 enfants scolarisés **au sein du CAMPUS** : 5% pour le second enfant

3 – REPAS

Nombre de repas fixe/semaine	École	Collège
4 repas	822 € <input type="checkbox"/>	912 € <input type="checkbox"/>
Repas occasionnel (externe)	7,80 €	
Surveillance/externe (PAI)	3 € <input type="checkbox"/>	

Un avoir sur la demi-pension sera effectué lors des stages pour les élèves des classes de 4^e - 3^e Prépa-Métiers, Parcours Avenir et SEGPA

Le régime peut être modifié à chaque changement de période, (vacances scolaires) sur demande écrite à la facturation.

En cas d'absence justifiée (maladie), un avoir de 3 € par repas sera accordé pour une absence de 5 jours consécutifs, avec justificatif et demande écrite adressée à la facturation.

En cas de non-paiement de repas, au-delà d'une semaine et sans explication expresse des parents, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à la demi-pension l'élève. La famille sera avertie par courrier.

4 – PRESTATIONS ANNEXES ANNUELLES

- APEL** dont Ab^t Famille&Éducation - Saint-Charles 26,00 € Oui Non
 - Saint-Vincent-Père-Brottier 24,50 € Oui Non
- Casier Saint-Charles : facturé au trimestre 5€** s'adresser à la Vie Scolaire à la rentrée.
- Uniforme Obligatoire (Saint-Vincent-Père-Brottier)** Blouse 26€ - Polo 16.50€ Pull 35.50€ - **1 Polo et 1 Pull 52€**
- Achat groupé de fournitures scolaires** Facturé au réel sur la facture annuelle (paiement en octobre)
- La remise en état, le remplacement de matériel ou de livre dégradé,** feront l'objet d'une facturation sur la base du coût réel incluant la main d'œuvre.

Campus Notre-Dame des Aydes, Saint-Charles, Saint-Vincent-Père-Brottier
École-Collège-Lycée

MM _____ Enfant : _____
Adresse : _____ Classe : _____
Régime : _____

Saint-Charles - Saint-Vincent-Père-Brottier
ÉCOLE – COLLÈGE - RÈGLEMENT FINANCIER – 2023/2024 (À retourner)

1 – CONTRIBUTION DES FAMILLES

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires à l'établissement.

Pour obtenir votre quotient familial :

Avis d'imposition sur les revenus. Joindre votre dernier avis d'imposition et le relevé annuel de la CAF.

Indiquer le revenu fiscal de référence sur votre avis d'imposition reçu en 2022 : R

Indiquer le montant annuel des prestations familiales CAF

..... **Total 1**

Indiquer le nombre de parts fiscales sur votre avis d'imposition

..... **Total 2**

Diviser le **total 1** par le **total 2** : QF

Toute demande de changement concernant la facture annuelle doit être faite avant les vacances de la Toussaint.

Catégorie	Quotient familial	Contribution des Familles pour l'année			
		Montessori Saint-Charles	TPS	PS - MS – GS Élémentaire	Collège
1 <input type="checkbox"/>	0 € à 2 500 €			406 €	588 €
2 <input type="checkbox"/>	2 501 € à 5 100 €			553 €	807 €
3 <input type="checkbox"/>	5 101 € à 7 600 €			712 €	1 030 €
4 <input type="checkbox"/>	Supérieur à 7 601 €			882 €	1 223 €
Hors catégories (sans remise accordée)		1 800 € <input type="checkbox"/>	1 000 € <input type="checkbox"/>		
Frais d'inscription (la 1 ^{ère} année) <input type="checkbox"/>		200 € <input type="checkbox"/>			

COCHER LA CASE CORRESPONDANTE

2 – RÉDUCTIONS, selon votre situation familiale :

- Famille de 3 enfants ou plus dans l'Enseignement Catholique du Loir-et-Cher, dont le Campus :
Réduction appliquée pour les enfants scolarisés **au sein du CAMPUS** de 5 % sur la contribution des familles pour les 2 premiers et 10% pour le 3^{ème} enfant et les suivants : ces réductions sont calculées automatiquement lors de la facturation. Merci de nous indiquer les noms et prénoms et les autres établissements de l'Enseignement Catholique du Loir-et-Cher.

Vous devrez nous faire parvenir les certificats de scolarité 2023/2024 avant le 15 septembre.

Nom Prénom.....établissement.....

Nom Prénom.....établissement.....

- Famille de 2 enfants scolarisés **au sein du CAMPUS** : 5% pour le second enfant

3 – REPAS

Nombre de repas fixe/semaine	École	Collège
4 repas	822 € <input type="checkbox"/>	912 € <input type="checkbox"/>
Repas occasionnel (externe)	7,80 €	
Surveillance/externe (PAI)	3 € <input type="checkbox"/>	

Un avoir sur la demi-pension sera effectué lors des stages pour les élèves des classes de 4^e - 3^e Prépa-Métiers, Parcours Avenir et SEGPA

Le régime peut être modifié à chaque changement de période, (vacances scolaires) sur demande écrite à la facturation.

En cas d'absence justifiée (maladie), un avoir de 3 € par repas sera accordé pour une absence de 5 jours consécutifs, avec justificatif et demande écrite adressée à la facturation.

En cas de non-paiement de repas, au-delà d'une semaine et sans explication expresse des parents, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à la demi-pension l'élève. La famille sera avertie par courrier.

4 – PRESTATIONS ANNEXES ANNUELLES

- APEL** dont Ab⁺ Famille&Éducation - Saint-Charles 26,00 € Oui Non
- Saint-Vincent-Père-Brottier 24,50 € Oui Non
- Casier Saint-Charles : facturé au trimestre 5€** s'adresser à la Vie Scolaire à la rentrée.
- Uniforme Obligatoire (Saint-Vincent-Père-Brottier)** Blouse 26€ - Polo 16.50€ Pull 35.50€ - 1 Polo et 1 Pull 52€
- Achat groupé de fournitures scolaires** Facturé au réel sur la facture annuelle (paiement en octobre)
- La remise en état, le remplacement de matériel ou de livre dégradé,** feront l'objet d'une facturation sur la base du coût réel incluant la main d'œuvre.

